

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Relance
Comptes Publics

Décision du 25 février 2022

**Fixant la rémunération de la directrice générale de l'établissement public
d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique**

NOR : CCPB2203227S

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministre délégué chargé
des Comptes publics,**

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté 15 juillet 2021 portant nomination de Mme Valérie Lasek en qualité de directrice générale de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique, à compter du 1^{er} août 2021,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de Mme Valérie Lasek, directrice générale de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique, est fixée, à compter de la date d'effet de sa nomination, dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 130 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 32 500 € en année pleine.

Article 2

La directrice générale de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 février 2022

Le Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance

Le Ministre délégué
auprès du Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance,
chargé des Comptes Publics

Bruno LE MAIRE

Olivier DUSSOPT